### TABLE DES MATIERES

TREFACE DE M. LE PROFESSION MANGON,	
INTRODUCTION	
§ 1. — Concept du droit pénal et but du présent manuel. — I. Le droit pénal en tant que pouvoir pénal de l'Etat limité par le droit. — II. La politique criminelle. — III. Les sources du droit pénal.	t
I. — Histoire du droit pénal	
§ 2. — Introduction historique générale. — I. Droit comparé et politique criminelle. — II. Le caractère social de la	
peine primitive. — III. La peine d'Etat. — IV. L'idée de but dans la peine	4
— III. L'Epoque impériale  § 4. — Le Droit pénal Allemand au Moyen Age. — Première partie; des premiers siècles du Moyen Age jusqu'au xiii siècle. — I. Caractère Primitif. — II. Le système des compositions. — III. La peine publique. — IV. La chute de la Monarchie franque. — Deuxième partie: du	8
xino jusque dans le xvio siècle.  § 5. — L'Ordonnance Criminelle de Charle-Quint. — I. Les juristes italiens du Moyen Age. — II. La littérature juridique populaire en Allemagne. — III. Les législations allemandes et en particulier les travaux de Schwarzen-	16
berg. — IV. Histoire de la Carolina. — V. Son importance. § 6. — Le Droit Commun pénal Allemand. — I. La légis- lation jusque dans le milieu du xvine siècle. — II. La	28

doctrine du droit commun. — III. La jurisprudence. —	
IV. La législation depuis 1750	34
§ 7. — La Période Philosophique. — I. Le mouvement litté-	,.
raire II. Adoption des nouvelles idées par la législa-	
tion	46
§ 8. — La Législation pénale allemande jusqu'en 1870. —	40
I. Les codes pénaux allemands jusqu'en 1851. — II. Le	
code néon l proposion de 1081 . Ill. I - légicite :	
code pénal prussien de 1851. — III. La législation pénale	
allemande après 1851	52
§ 9. — La Législation pénale étrangère du xixe siècle. —	
I. Autrichs-Hongrie. — II. Pays-Bas. — III. Etats Scan-	
dinaves. — IV. Etats Russes. — V. Etats Balkaniques. —	
VI. Suisse VII. France, Belgique, Luxembourg, Mo-	
naco. — VIII. La Péninsule Ibérique. — IX. La Pénin-	
sule Italique. — X. Les Etate de droit anglo-américain.	
XI. Etats de l'Amérique du Centre et du Sud. — XII. La	
Turquie. — XIII. Etats d'Extrême-Orient. — XIV. L'Etat	
du Congo	59
§ 10. — La doctrine pénale allemande au xixe siècle. —	
I. L'épanouissement de la doctrine. — II. Les théories	
du droit pénai. — III. La décadence de la doctrine	71
§ 11. — Apparition et évolution du Code Pénal Impérial. —	7.1
I. Essais sans résultats. — II. Le Code Pénal de la Confé-	
dération de l'Allemagne du Nord. — III. Le Code Pénal	
Impériel West W. Meridentieur autérieur et	
Impérial. — IV et V. Modifications ultérieures	76
§ 12. Autres lois pénales de l'Empire	82
II. — PRINCIPES DE LA POLITIQUE CRIMINELLE	
§ 13. — Le droit pénal servant à la défense d'intérêts	
humains. — I. Le bien (intérêt juridique) et la norme.	
- II. La contrainte juridique III. Les effets de la	
peine en général IV. Nature secondaire du droit pé-	
nal.	94
§ 14 Les causes et les genres de la criminalité I. Le	94
concept de la criminalogie. — Il. Criminalité aiguë et	
chronique. — III. Le type criminel. — IV. La conception	
registerious J. Pinfor M.	
sociologique de l'infraction.	100
§ 15. — Les exigences de la politique criminelle. — I. Idée	
fondamentale. — Son application aux différentes espèces.	
III. Les limites de l'idée de but	107
§ 16. — Le conflit des théories du droit pénal. — I. Théories	
absolues et théories relatives. — II. Peine compensatrice	
et peine utile III. Prévention générale et prévention	
spéciale	116

# III. — Les sources du droit pénal impérial (État des sources, Bibliographie, Domaine).

§ 17. — Etat des sources. — I. Le droit écrit source unique des règles juridiques pénales. — II. La Loi, l'Ordonnance, le Traité. — III. Concept de la loi. Fautes d'impression et erreurs de rédaction. — IV. Les sources lé-	
gales	126
tique pénale. — VIII. Sciences auxiliaires § 19. — Application dans le temps des lois pénales. — I. A quel moment commence et quand finit l'application de ces lois. — II. Effet rétroactif des lois pénales. —	131 •
III. Application de la loi la moins sévère	135
limitations de la législation des Etats. — IV. Les lois d'exécution promulguées par les Etats confédérés § 21. — Application territoriale des lois pénales. Exposé Fondamental. — I. Concept du droit pénal dit international. — II. Le principe de territorialité. — III. Le principe de protection — IV. Le principe de pationalité. —	<b>1</b> 39
V. Intérêts communs de la communauté du droit des gens VI. Le principe de la jurisprudence mondiale. § 22 (Suite). Le point de vue de la législation impériale allemande I. Le point de départ II. Le concept du territoire national en droit pénal III. Les contraventions commises à l'étranger IV. Crimes et délits	144
à l'étranger. — V. Dispositions spéciales	149
d'attentat.  8 24 — Annlication personnelle des lois pénales. — I. Immu-	158
nités constitutionnelles. — II. Immunités du droit des gens. — III. Des militaires. § 25. — Droit de paix et droit de guerre. — I. Le § 4 de la loi d'introduction au C. P. I. — II. Le Code Pénal Mili-	163
taire. — III Le § 36 de la loi sur la presso	166

#### PARTIE GÉNÉRALE

### LIVRE PREMIER

## L'INFRACTION

§ 26. — Définition de l'infraction. Eléments constitutifs et formes extérieures.	169
§ 27. — Division de l'infraction. — I. Historique. — II. La division triparlite du droit en vigueur. — III. Consé-	
quences	173
PREMIÈRE SECTION	
LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE L'INFRACTION	
1 L'INFRACTION EN TANT QU'ACTE	
§ 28. — Le concept de l'acte en général. — I. L'acte volon- taire (animaux, personnes morales). — II. Le résultat. — III. Relation du résultat avec l'acte volontaire	177
§ 29. — 1. La commission. — 1. Le mouvement du corps. — II. La création de la cause. — III. Conséquences. — IV. Restrictions et exceptions. — V. Historique de la causeille. — VI. Mart de la causeille.	
question. — VI. Etat des opinions	184
<ul> <li>II. L'omission illicite. — III. La causalité de l'omission.</li> <li>§ 31. — Les autres modalités de l'acte. — I. L'acte d'exécution. — II. L'intention et l'imprudence. — III. Unité d'action et pluralité d'action. — IV. Temps et licu de</li> </ul>	193
l'action	198
H L'INFRACTION ACTE ILLICITE	
32. — L'illégalité en tant qu'élément constitutif de l'in- fraction. — I. Lésion et mise en péril d'intérêts juri- diques. — II. Disparition de l'illégalité. — III. Evolution	
historique	204
élémente du concept. — III. Abus de la légitime défense.	209
34. — L'état de nécessité. — I. Historique. — II. Concept.	
III. Le droit en vigueur et en particulier le C. C. I	216
devoir professionnel. — Il. La justification spéciale. —	
III. Le droit de la profession IV. Le consentement de	
la victime. — V. La lésion sur soi-même. — VI. Les travaux parlementaires .	222
	~~~

#### III. - L'INFRACTION ACTE FAUTIF

§ 36. — Concept de la fante. — I. La fante créant in res-	
ponsabilité pour le résultat. — II. Histoire du concept	
de la fante. — III. L'injustice non fautive.	233
§ 37. – La responsabilité. – I. La responsabilité comme	
état normal Il. Le concept de la responsabilité dans	
le C. P. I Les Actiones liberæ in causa IV. Men-	
islité défectueuse et complicité	240
§ 38. — Les cas de l'irresponsabilité. — I. Défaut de matu-	
ritá mentale : minerité et arrêt dans le développement. —	
H. Défaut de santé mentale. — III. Troubles de cons-	
cience	245
§ 39 L'intention I. Concept II. Les modes	
III. L'intention indéterminée. — IV. La présomption quant	
à la loi	250
§ 40. — (Suite). L'erreur. — I. Concept et influence sur	
l'intention. — II. Erreur essentielle et non essentielle. —	
III. Aberratio ictus et error in persona	258
§ 41. — (Suite). La conscience de l'illégalité. — Le principe.	
- II. Exceptions III. Conséquences	263
§ 42. — L'imprudence. — I. Historique. — II. Concept. —	
III. Influence de l'erreur IV. Les infractions par	
imprudence dans la législation impériale. — V. Impru-	
dence par rapport à quelques éléments d'infraction.	
VI Bagré da l'imprudence	268
VI. Degré de l'imprudence. § 43. — La culpabilité dans les délits de presse. — I. L'in-	
suffisance des principes généraux. — II. Le rédacteur	
responsable comme auteur. — III. L'imprudence en ma-	
tière de presse.	273
ticte de present :	
IV. — L'infraction considérée comme l'acte	
INJUSTE PUNISSABLE	
§ 44. — Injustice et infraction. — I. Délit civil et infraction.	
U. Motifs d'exclusion de peine et molifs de suppression	
de peine III. Conditions de la criminalité au sens	
propre — IV. Questions préjudicielles	279
8 48. — La plainte de la victime. — I. Historique et état de	
la législation. — U. De Lege ferenda. Les deux groupes	
d'infraction nécess tant la plainte. — La plainte dans le	
Droit impérial en vigueur	287

#### SECTION II

1. — CONSOMMATION ET TENTATIVE DE L'INFRACTION	
<ul> <li>\$ 46. — De la tentative en général. — I. L'infraction consommée et l'infraction tentée. — II. Histoire du concept de la tentative. — III. Préparation et tentative. — IV. Modalités de la tentative. — V. Cas douteux. — VI. Pénalité en matière de tentative.</li> <li>\$ 47. — La tentative impossible. — I. Historique. — II. Le</li> </ul>	295
principe	306
et non achevés. — III. Spontanéité du désistement. — 1V. Le désistement comme motif de suppression de	
peine	311
II L'ACTE PRINCIPAL ET LA PARTICIPATION	
§ 49. — Aperçu général et historique. — I. Les idées directrices du droit en vigueur. — II et III. Historique. — IV. Fait de favoriser; complots et bandes. — V. Partici-	٠.
§ 50. — 1. L'acte principal. — I. Auteur unique. — II. Action intellectuelle. — III. Co-action. — IV. Action con-	316
§ 51. — 2. La complicité. — I. Instigation. — II. Assis-	324
tance .  § 52. — 2. La complicité. Conséquences. — I. Complicité intentionnelle dans un acte intentionnel. — II. Criminalité	330
de l'action principale. — III. Subordination de l'acte de complicité. — IV. Participation plurale à la même infrare.	
§ 53. — 2. La complicité. Influence de circonstances personnelles. — I. Consequences de la nature aubordonnée.	335
de la complicité. — If. Le 50 C. P. I. — III. Autres cas.	342
III. — Unité et pluralité des infractions	
<ul> <li>§ 54. — Unité et pluralité des actes. — I. L'idée fondamentale. — Il et III. Les cas de l'unité d'acte.</li> <li>§ 55. — Pluralité d'acte et unité d'infraction. — I. Le concept. — II. Les cas d'application. — III. L'infraction</li> </ul>	345
collective	349

TABLE DES MATIÈNES 448	រ
\$ 56. — Le traitement juridique de l'unité d'infraction. —  1. La conception exacte. — II. Le premier cas. Concours légal apparent. — III. Le second cas. Concours apparent d'infractions (concours idéal)	. •
DEUXIÈME LIVRE	
LA PEINE	
1. — CONCEPT	
§ 58. — Le concept de la peine. — I. Concept. — II. Conséquences du concept. — III. Peines disciplinaires et peines de procédure. — IV. Peines réglementaires. Peines prévues par les lois sur la responsabilité ministérielle. — V. Peines de police	33
<ol> <li>Les modes de la peine (le système pénal)</li> </ol>	
§ 50. — Le système pénal du Droit Impérial. — I. Peines principales et peines accessoires. Peines subséquentes. —	70
application. — III. Son exécution	72
§ 62. — Les peines privatives de la Législation Impériale.  J. Les modalités. — II. Différence entre les différents	7 <b>7</b>
modes. — III. Exécution des peines privatives de liberté. (L'isolement. La libération conditionnelle. Les mineurs). § 63. — 3. L'amende. — I. Application. — II Le C. P. I.	883
et l'amende III. Autres lois	887
§ 64. — 4. La réprimande. — I. Application. — II. Exécu-	389
<ul> <li>§ 65. — 5. Peines accessoires frappant la liberté. — La surveillance de la police. — II. La mise sous le contrôle de la police d'un Etat Confédéré. — III. L'expulsion</li></ul>	390
partielle IV. Ouverture d'une nouvelle procédure	394

## - APPENDICE

§ 67. — La Busse. — I. Application. — II. Nature	399
III LA MESURE DE LA PEINE DANS LA LOI ET LE JUGEMENT	
§ 68. — La fixation de la peine par le juge. — I. Peines absolues et peines relatives. — II. Les degrés de peine dans le droit actuel. — III. Le calcul de la peine. — IV. La modification de la peine. — V. La transformation de la peine Imputation de reine.	
de la peine. Imputation de peine. § 69. — Modification de la peine : aggravation de la peine	403
et en particulier l'aggravation en cas de récidive § 70. — Modification de la peine: 2. Atténuation de la peine. — I. Motifs généraux d'atténuation. Minorité. Tentative. — Assistance. — II. Motifs spéciaux d'atténua-	407
tion. Les circonstances atténuantes.  71. — Transformation de la peine (commutation). — I. Transformation de l'amende en une peine privative de liberté. — II. Transformation de la peine privative de liberté en une autre. — III. Transformation de la confis-	409
stion en une amende	412
sation	415 417
	447
IV. — L'extinction de l'action publique	
§ 74. — Les causes d'extinction de la peine en général. — I. Le concept. — II. La mort du coupable. —	
III. Le remords actif	422
conditionnelle	425

#### TABLE DES MATJÈRES

276. — La prescription en général. — I. Principe juri- dique de la prescription. — II. Effets. — III. Historique.	430
§ 77. — La prescription de l'action. — 1. Les délais de	
prescription II. Départ de la prescription. Inter-	
ruption. — IV. Suspension. — V. Effets	432
§ 78. — La prescription de la peine. — I. Les délais de	
prescription. — II. Départ de la prescription. Interrup-	
tion. 4. La prescription des peines accessoires. — V. La	
prescription dans les lois autres que le C. P. I	437